



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR

Département de  
Maine-et-Loire

Séance du 15 juin 2026

Convocation du : 10/06/2026

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 18

CR affiché le 16/06/2026



N° DCM 15062026-02

CONSEIL MUNICIPAL : Fixation  
du montant des indemnités des  
conseillers délégués

Le quinze juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, Place Auguste Gautier, 49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR sur la convocation et la présidence de Madame Francette GRIFFON, Maire.

Étaient présents :

Francette GRIFFON, Brigitte BODIN, Célia GAZON, Dimitri THOMAS, Cécile RIVRON, Antoine BÉGUIN, Aude BONIOU, Sébastien BRETONNIERE, Aude CREN, Julie DELAPORTE, Rébecca EL BARAKA, Emilie FOUASSIER, Laurence GARNIER, Jean-François HALLIER, Pierre-Benoit LECLERC, Pascal MOAL, Arnaud TREHOREL

Étaient excusés :

Jean-Paul BEAUMONT, Cyril PERPÉROT, Lydia GARNIER, David RIGAUD

Était excusée et représentée :

Lydia GARNIER à Laurence GARNIER

Étaient absents :

Sébastien CAILLIBOTTE, Véronique GOUKASSOW,

Secrétaire de séance

Aude BONIOU

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer le niveau des indemnités brutes des conseillers municipaux délégués.

Elle informe les élus que dans l'ordre des conseillers municipaux délégués, Monsieur Antoine BÉGUIN est au rang 1 en tant que référent aux affaires juridiques du conseil municipal.

Monsieur Jean-François HALLIER, occupant le rang 2, est conseiller délégué aux bâtiments. Il travaillera en étroite collaboration avec Monsieur Cyril PERPÉROT, adjoint aux finances, aux bâtiments, aux Sports et aux associations.

Monsieur Arnaud TRÉHOREL, occupant le rang 3, est conseiller délégué aux Sports. Il travaillera en étroite collaboration avec Monsieur Cyril PERPÉROT, adjoint aux finances, aux bâtiments, au Sport et aux associations.

Cyril PERPÉROT rappelle que l'indemnité des conseillers municipaux délégués doit être comprise dans l'enveloppe globale maire et adjoints (soit

Accusé de réception en préfecture  
025719038 20260616 DEM-15062026-02-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2026  
Date de réception préfecture : 16/06/2026





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Il propose fixer la rémunération des conseillers municipaux délégués au taux de 9.05 % de l'indice brut 1027.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-24-1 et suivants :*

*Vu les arrêtés municipaux du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux délégués :*

*Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal :*

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **ABROGE** la délibération DCM 30032026-4,
- **DECIDE**, avec effet dès la publication de cette délibération effective, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux délégués au taux de 9.05 % de l'indice 1027 ;
- **PRECISE**, qu'en annexe, un tableau récapitule l'ensemble des indemnités allouées ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.
- **VALIDE** le tableau comme suit :

Nom prénom	Rôle	% de l'IB 1027
BEGUIN Antoine	Conseiller délégué aux affaires juridiques	9.05 %
HALLIER Jean-François	Conseiller délégué aux Bâtiments	9.05 %
TREHOREL Arnaud	Conseiller délégué au Sport	9.05 %

Fait à Seiches-sur-le-Loir,  
Le lundi 15 juin 2026

**Aude BONIOU**  
Secrétaire de séance

**Francette GRIFFON**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
049-214903338-20260615-DCM-15062026-02-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2026  
Date de réception préfecture : 16/06/2026

